

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Noël  
7 Mai 2018

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 7 Mai 2018, à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc  
Johanne Gagné  
Mélicca Gagnon

MM. Gilbert Marquis  
Guy Gendron  
Jean-Louis Roussel

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

068-2018

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

### **PROCÈS-VERBAUX**

069-2018

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'accepter les procès-verbaux du 2 avril (2) et du 19 avril 2018.

### **LES COMPTES À PAYER**

070-2018

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par M. Jean-Louis Roussel et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de vingt-un-mille-cinq-cent-soixante-trois et huit (21 563.08\$), la liste des comptes payés d'avance au montant de onze-mille-huit-cent-soixante-quatre et quarante et un (11 864.41\$) incluant un montant de trois-

mille-deux-cent-cinquante-quatre et soixante-cinq (3 254.65 \$) de salaire brut en administration.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

### **DON-SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

071-2018

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De verser un don de 100.00 \$ à la Société Canadienne du Cancer dans le cadre de la marche du Relais pour la vie qui se tiendra le 16 juin 2018 dans la municipalité de Lac-au-Saumon.

### **TERRAINS MUNICIPAUX OCCUPÉS ILLÉGALEMENT PAR DES CITOYENS**

072-2018

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

D'aviser par écrit les citoyens qui occupent des parcelles de terrains municipaux illégalement, que la municipalité leur accorde un délai d'un (1) an pour se régulariser et libérer les terrains municipaux. À l'expiration de ce délai, la municipalité fera nettoyer le terrain et enlèvera tout bien meuble ou immeuble et se aux frais du contrevenant.

### **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

073-2018

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Jean-Louis Roussel et résolu unanimement:

D'accepter les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2017, préparés par la firme comptable Mallette.

### **TRAVAUX SALLE DE QUILLES**

074-2018

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement:

Qu'un montant maximal de 5 000.00\$ soit investi dans la modification du local adjacent à la salle de quilles et ce, afin de moderniser et d'améliorer ce local.

## **ENTENTE BI-PARTITE**

075-2018

Il est proposé par Mme Mélissa Gagnon, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement:

**Que** la municipalité de Saint-Noël confirme une participation financière de 5 000\$ pour l'année 2018 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC de La Matapédia ;

**Que** M. Daniel Carrier, maire soit :

1. Représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement de Saint-Noël (CORPODEL);
2. Signataire du protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

## **ADDENDA À L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DES SERVICES D'INGÉNÉRIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

076-2018

**Considérant que** le conseil de la MRC de La Matapédia propose un addenda à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service d'ingénierie et d'expertise technique qui consiste à soustraire les frais de déplacement du personnel des frais de base mentionnés à l'article 5 de l'entente ;

**Considérant que** l'objectif visé par cette modification est de maintenir le montant des quotes-parts le plus bas possible pour le service de génie ;

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement que :

Le conseil de la municipalité de Saint-Noël accepte l'addenda à l'entente intermunicipale entre la MRC de La Matapédia et les municipalités de la MRC relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique : l'addenda proposé consiste à enlever les frais de déplacement du troisième paragraphe du premier alinéa de l'article 5 de ladite entente.

**D'autoriser** M. Daniel Carrier, maire, à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la municipalité.

## **PROJET CARRIÈRE ÉTÉ 2018**

077-2018

**Considérant que** le programme Emplois d'été Canada accorde du financement à des OBSL, des employeurs du secteur public ainsi qu'à des petites entreprises ;

- Considérant que** ce programme s'adresse à des jeunes âgés entre 15 et 30 ans poursuivant des études à temps plein ;
- Considérant que** ce programme offre des expériences de travail aux étudiants, aide les organismes et reconnaît les réalités et besoins des collectivités ;
- Considérant que** la demande des \*Loisirs de St-Noël\* respecte les critères du programme soit :
- Offre des emplois qui appuient des priorités locales
  - Permet aux étudiants d'acquérir de l'expérience
  - Permet de contribuer au revenu de l'étudiant
- Considérant que** la demande des \*Loisirs de St-Noël\* respecte les critères d'admissibilité soit :
- Déposée avant la date limite
  - Formulaire entièrement complété par un représentant de l'organisme
  - Les Loisirs de St-Noël est un organisme admissible
  - La durée de l'emploi est de 8 semaines consécutives
  - Le nombre d'heures est de 35 heures/semaine
  - La contribution demandée est moins de 100 000 \$
  - L'emploi appuie la prestation de services liée aux enfants et à la jeunesse
  - L'emploi ne serait pas créé sans l'aide du programme

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Noël demande :

1. La révision du dossier des « Loisirs de St-Noël »
2. Que le gouvernement fédéral donne la chance à tous les organismes d'avoir accès à ce programme.
3. Que la distribution des subventions soit effectuée de façon plus équitable.

## **NOMINATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

078-2018

**Attendu** que la municipalité de Saint-Noël a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

**Attendu** que la municipalité de Saint-Noël et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

**Attendu** qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Vincent Aubin et Samuel Larouche comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement applicable et à signer tous les documents liés à ces règlements.

**AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'INSPECTION PAR LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

079-2018

**ATTENDU** que la MRC de La Matapédia offre aux municipalités locales qui la composent des services régionalisés en matière d'inspection en bâtiment et en environnement;

**ATTENDU** que le mandat confié à la MRC de fournir des services d'inspection à une municipalité locale doit se faire par le biais d'une entente intermunicipale;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Noël et la MRC de La Matapédia désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu ce qui suit :

Article 1 La municipalité de Saint-Noël autorise la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici tout au long reproduite ;

Article 2 Le maire et la directrice-générale sont autorisés à signer ladite entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité de Saint-Noël.

**ACHAT DE FLEURS**

080-2018

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'allouer un montant de 800.00 \$ pour l'achat de fleurs et accessoires.

**CALENDRIER 2018 DES SÉANCES DU CONSEIL – MODIFICATION DE L'HEURE DES SÉANCES POUR LES MOIS DE JUIN À DÉCEMBRE 2018**

081-2018

**Considérant qu'** il y a lieu de modifier l'heure des séances ordinaires pour les mois de juin à décembre 2018 ;

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé de M. Gilbert Marquis et résolu unanimement :

**De modifier le calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal en fixant l'heure des séances ordinaires pour les mois de juin à décembre 2018 à 19 h 30.**

**D'afficher aux endroits désignés un avis public concernant le présent changement au calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal, et ce, conformément à la loi.**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

082-2018

Il est proposé par M. Jean-Louis Roussel et résolu unanimement :

**De lever l'assemblée à 21 h 40.**

---

Daniel Carrier  
Maire

---

Manon Caron  
Directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Daniel Carrier, maire